NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 12 Avril 2022 – 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE – Bâtiment les *Marronniers*

Présents :
Mesdames et Messieurs : BESSONNAT Agnès - CHARPINE François - CUCCURU Isabelle - DUMAS David - DUPRAZ Fabien - EHNY Richard - GROS Gilles - GUILLERMARD Denis - MANTEL Frédéric - Carine MANSOZ - PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WROBEL David.

Excusées : Mesdames GARDET Catherine (pouvoir à M. TAIN) - WDOWIAK Monika (pouvoir à M. DUPRAZ) - FLEURET Anaïs (pouvoir à M. GROS) – MARCHAIS Marie-Lise (pouvoir à M. MANTEL).

Secrétaire de séance : Lysiane PERRIER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2022

Décision du Conseil Municipal : Compte rendu approuvé à l'unanimité

- Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

- **Social / Solidarité / Santé** : Gilles GROS
  - Une réunion s'est tenue avec le directeur de l'EHPAD. Il souhaite mettre en place une politique de titularisation. Plusieurs Aides-Soignants sont concernés par cette titularisation.
  - Une nouvelle présidente pourrait se présenter pour l'ADMR. Cela permettrait de rétablir un management de proximité.
  - L'ABS (analyse des besoins sociaux) est terminée. Les différents diagnostics de cette analyse seront présentés courant mai.

- **Urbanisme / Voirie / Réseaux** : David WROBEL
  - Une réunion s'est tenue le 7 avril avec Valentin CLAEYS du cabinet HIS&O. L'étude est lancée et sa mission de recherche de fuite sur le réseau d'eau s'effectuera par secteur.
  - L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a débuté pour le secteur de Vaizieux.

- **Associations / Animations** : Fabien DUPRAZ
  - La préparation de la journée festive en faveur de l'association « pour le sourire de Coline, dépassons le handicap » fixée au samedi 23 avril au parc de Pré Argent se poursuit. De nombreuses associations locales se sont manifestées pour participer à cette journée.
  - Le Comice agricole prévu le 31 juillet 2022 est en cours de préparation.
  - La prochaine réunion de la commission sera axée sur les évènements à venir (fête des mères, festivités du 14 juillet, accueil des nouveaux arrivants...)

- **Mobilité / Espaces verts** : Fabien DUPRAZ
  - Une journée CEREMA a été organisée pour améliorer, d'un point de vue technique, la mobilité sur le territoire, redonner sa place au vélo, sensibilisation des usagers concernant les zones de partages (piétons, vélo, auto). Une visite de terrain sera organisée pour pouvoir apprécier les différentes possibilités.
  - Le SMAPS a désigné une chargée de mission qui animera la politique « vélo » du territoire.

- **Communication / Plan communale de sauvegarde / Finances** : Frédéric MANTEL
  - La commission communication se réunira vendredi 15 avril.
  - Le comité de pilotage poursuit son avancement avec Alexis MULEAU, stagiaire, pour la mise à jour du PCS.
  - Les relevés du radar pédagogique, mis en place avenue d'Albens, fait état d'une moyenne de 32 km/h. Il sera déplacé prochainement

- **Transition énergétique / numérique** : Alain PLOUZEAU
  - Les résultats du diagnostic énergétique du bâtiment de l'ancienne usine de tapis (6 logements) sont attendus.
  - Le groupe de travail formé pour définir les usages de la salle polyvalente, peut se faire accompagner par le CAUE de la Savoie (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Le CAUE pourra établir un cahier des charges et ainsi aider la commune à planifier les aménagements nécessaires pour répondre aux différents besoins de la salle polyvalente.
  - Pour donner suite au diagnostic de l'éclairage public, une proposition de « stratégie lumière » devrait nous être communiqué courant du mois de mai.
  - Le passage de câbles en souterrain et aérien pour la fibre se poursuit. Nous n'avons pas de planning de Savoie Connectée à ce jour.

- **Travaux neufs et construction** : Denis GUILLERMARD
  - Les dernières réserves concernant la place du Bourniau sont levées.

Madame le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé et contribué au bon déroulement du premier tour des élections présidentielles.

Madame le Maire informe que lors de l'Assemblée Générale de l'ECAN, ce vendredi M Côme GEROUDET (SMAPS) et M Nicolas CHATON (chambre des métiers et de l'artisanat), ont présenté le dispositif Eco-Défis, qui s'adresse à tous les commerçants et artisans de l'Avant Pays Savoyard désireux de porter au quotidien des actions de développement durable.

Madame le Maire informe qu'une visite du local de la Fatta (anciennement occupé par Kinésithérapeute et sage-femme) a eu lieu en présence d'une infirmière puéricultrice et d'assistantes maternelles. Cela en vue d'un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Une visite de la commission bâtiment sera organisée.

Madame le Maire informe que lors du prochain conseil le 10 mai, un projet de logements OPAC sur l'OAP Vaizieux sera présenté.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 État sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

Néant

II. FINANCES

II.1 Vote des taux d'imposition – Exercice 2022

Madame le Maire donne la parole à M. Frédéric MANTEL, en charge des finances : il informe qu'il convient de voter pour 2022 les taux des impôts locaux, en rappelant que les taux d'imposition de 2021 étaient les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 32.04 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 60.10 %

Il est proposé de maintenir ces mêmes taux pour l'exercice 2022.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

II.2 Décision modificative – comptabilité M14

M. Frédéric MANTEL informe qu'afin de permettre le remboursement de trop perçu sur les charges locatives 2021, il convient de procéder à une décision modificative d'un montant de 2 500 €.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

II.3 Subvention pour projet d'arbre de la mémoire : souscription publique de l'association MEMOIRE – Août 1942

Madame le Maire informe que l'association « Mémoire Août 1942 » a pour but de contribuer à un travail historique local en collectant des témoignages concernant les juifs assignés à résidence sur le secteur d'Aiguebelette et de l'Avant Pays Savoyard entre 1940 et 1945. Elle s'attache à retracer le parcours de vie de ces familles pourchassées et notamment des 16 personnes qui ont été déportées lors de la rafle du 26 août 1942 à Aiguebelette le Lac.

L'association est ouverte à tous ceux qui veulent contribuer à la connaissance de l'histoire locale durant cette période. Tous les témoignages et documents d'archives sont les bienvenus.

L'association a le projet de faire réaliser un Arbre de la mémoire : à base de métaux bruts, cette sculpture de plus de 2 m de haut sera édifiée à Aiguebelette Le lac, avec inauguration prévue le 26 août 2022.

L'association a lancé une grande souscription publique : il est proposé de verser une subvention de 300 €.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

III. URBANISME

III.1 D.I.A.

Maître KAPPLER	Chemin du Janjoux	bâti
JURIS RHONE	La Bouverie	bâti
Maître LIONNARD	ZA Goutier	bâti
Maître ROUHETTE	La Serraz	non bâti
Maître ROUHETTE	La Serraz	non bâti
Maître LAFOREST	Allée Jardin d'Eugénie	bâti

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité pour ne pas préempter

III.2 Etat sur les PC / DP / CU

PC

GAEC des Fils VEUILLET	Les Perrets	modificatif
BELLEMIN Clément	Chemin des Feugières	extension maison et abri voitures

DP

MICHAUT René	Chemin du Reverdeau	isolation façades
BAUSIER Bruno	Route des Plages	façades du garage
PECH Michel	Route des Bottières	panneaux photovoltaïques
DUPRAZ Fabien	Chemin du Crochet	clôture
PACCARD Daniel	Route du Col de l'Epine	isolation façades
GAUCHER Patrick	Route de la Crusille	rénovation façades
CORMIER Olivier	Allée des Cèdres	générateur photovoltaïque

CU

MICHELON Sylvie	La Crétaz	CU opérationnel : réhab. grange en habitation
Maître LAFOREST	Allée du Jardin d'Eugénie	CU d'information
Maître ROUHETTE	La Serraz	CU d'information
Maître ROUHETTE	La Serraz	CU d'information
Maître LIONNARD	ZA Goutier	CU d'information
Maître PACHOUD	Le Reverdeau	CU d'information
Maître BRAUD	Porcinel	CU d'information

IV PARCS DE DETENTE

IV.1 Délégation de Service Public - Parc de Pré Argent : approbation du choix du délégataire, de la convention de DSP pour l'exploitation du parc et de la politique tarifaire du délégataire

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 25/10/2021 approuvant le principe de la délégation de service public de l'exploitation du Parc de Détente de Pré Argent et l'engagement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités, en vue de confier, l'exploitation du Parc de détente de Pré Argent au moyen d'une convention de délégation de service public, à compter de la saison 2022.

À l'issue d'un délai laissé aux candidats pour déposer leur candidature et leur offre, un seul dossier a été remis, aucun n'est parvenu hors délai. Le dossier remis est celui de la société Maseb Loisirs.

Lecture du rapport du Maire (qui a été transmis 15 jours avant la présente réunion à l'ensemble des membres du conseil municipal) pour rappeler les différentes étapes de la procédure :

- Publication d'un avis de concession dans le Journal d'Annonces légales du Dauphiné Libéré le 22/11/2021 et mise en ligne du dossier de consultation gratuitement sur le profil acheteur de la commune.
- La date limite de réception des candidatures et des offres fixée le 13 janvier 2022 à 12h.
- La réception d'un seul dossier à savoir celui de la société Maseb Loisirs constituée de Monsieur Lombard et de la société Spéléoconcept, représentée par Monsieur Gondras.
- L'agrément de l'unique candidature remise, par la commission de délégation de service public lors de sa réunion du 13 janvier 2022 à 14h en Mairie de Novalaise (le procès-verbal de l'analyse de la candidature a été annexé au rapport du Maire transmis aux membres du conseil municipal)
- L'analyse de l'offre du candidat agréé et l'émission d'un avis par la commission de délégation de service public du 21 janvier 2022 (le procès-verbal de l'analyse de l'offre a été annexé au rapport transmis aux membres du conseil municipal).
- La phase des négociations engagée sur la base de l'avis de la commission afin de faire préciser et compléter le contenu de l'offre du candidat.

Les négociations ont permis de lever les principales réserves émises par la commission de délégation de service public.

PRESENTATION au conseil municipal du projet de convention de délégation de service public à intervenir avec la société Maseb Loisirs dont l'économie générale a été présentée dans son rapport, préalablement transmis, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : exploitation du Parc de Détente de Pré Argent aux risques et périls du délégataire ;
- Durée : à compter de sa signature (mi-avril 2022) au 31 octobre 2029 (soit 8 saisons d'été) ;
- Période annuelle d'exploitation autorisée : du 1er avril au 31 octobre ;
- Missions du délégataire : l'accueil des usagers et la billetterie d'accès au parc de Détente, gardiennage et surveillance du Parc, en lien avec la Commune, snack, nettoyage et entretien du Parc, aménagement et animation du Parc (organisation d'activités ludiques et d'espaces de détente, organisation de manifestations et d'évènements).
- Montant de l'investissement prévu par le délégataire : 102 950 € HT ;
- Redevance à verser par le délégataire à la commune composée d'une part fixe d'un montant de 30 000 € HT, d'une part variable correspondant à 60% du chiffre d'affaires HT des entrées plage et d'une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires HT du snack et des autres activités déléguées et autorisées sur le parc de détente.

En application des articles L.1411-5 et L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit aujourd'hui se prononcer sur le choix de délégataire proposé par Madame le Maire, approuver la convention de délégation de service public et la politique tarifaire pour l'activité de snack qui y est annexée.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer :

- Sur le choix de la SAS MASEB Loisirs, représentée par Monsieur Sébastien Lombard son Président, comme délégataire pour l'exploitation du parc de détente de Pré Argent

- Sur le projet de convention de délégation de service public à conclure avec la SAS Maseb Loisirs (LECTURE de la convention)

- Sur la proposition de politique tarifaire du délégataire pour l'activité de snack annexée à la convention de délégation de service public (PRESENTATION de la grille tarifaire à l'écran)

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de DSP ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

IV.2 Parc de Bon Vent : approbation de la politique tarifaire du snack – saison 2022
Parc de Bon Vent : approbation des tarifs de location des embarcations – saison 2022

Madame le Maire informe que conformément aux dispositions de la convention de DSP relative à la gestion du parc de Bon Vent, le Conseil doit valider les tarifs 2022 du délégataire, à savoir le tarif snack et le tarif de location des embarcations.
PRESENTATION de ces tarifs à l'écran.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

IV.3 Parcs de détente : approbation des tarifs d'entrées - saison estivale 2022

Madame le Maire informe qu'Il convient d'approuver les tarifs pour la prochaine saison pour lesquels il n'est proposé aucune augmentation, soit :

Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, **du lundi au vendredi**	1.00 €
Tarif journalier enfant : à partir de 5 ans jusqu'à 12 ans, **les samedis, dimanches et jours fériés**	2.00 €
Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, **du lundi au vendredi**	2.50 €
Tarif journalier jeune à partir de 13 ans ou adulte, **les samedis, dimanches et jours fériés**	4.00 €
Carte d'abonnement pour 15 entrées	35.00 €

Tarif journalier pour stationnement moto sur parking de la plage	1.00 €
Tarif journalier pour stationnement vélo sur parking de la plage	0.00 €

Tarif journalier pour les groupes (*) avec un minimum de 10 personnes	2.00 € *Par personne quel que soit l'âge*

Pour le tarif groupes * : le tarif énoncé ne s'appliquera qu'aux centres de vacances, associations, loisirs et sociaux, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

M Daniel TAIN regrette qu'il n'y ait pas de tarif particulier pour les étudiants, les demandeurs d'emplois ou les séniors.

Madame le Maire indique que les résidents des 10 communes du territoire de la CCLA bénéficient d'une carte d'accès aux plages publiques pendant toute la saison estivale pour 10 euros par adulte.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

V RESEAUX / BATIMENTS

V.1 Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Madame le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2017 au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) assure le rôle de coordonnateur.
Le SDES sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commune au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES pour une fourniture 2024-2026.
Pour ce faire, il convient :

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- De décider de l'adhésion de la Commune de NOVALAISE au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- De décider que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Commune de NOVALAISE est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- De donner mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune de NOVALAISE sera membre.
- De décider de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 27 mars 2017 par Le Conseil Municipal.

M Daniel TAIN demande à Madame le Maire de bien vouloir informer le SDES de prévoir, dans la consultation, une offre d'énergie 100 % verte.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

V.2 Réaménagement de la salle polyvalente : proposition d'accompagnement par le C.A.U.E pour l'établissement d'un cahier des charges

Madame le Maire rappelle que la Commune souhaite déterminer les usages à venir de la salle polyvalente et planifier les aménagements nécessaires pour répondre aux différents besoins.
La salle polyvalente de Novalaise a été identifiée comme l'une des trois salles prioritaires au niveau du SMAPS pour accueillir une programmation culturelle sur le territoire.

Le CAUE de la Savoie (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) peut intervenir pour accompagner le groupe de travail formé par la mairie pour définir les usages de la salle polyvalente.
Sur la base de ces éléments, le CAUE pourra réaliser un cahier des charges et accompagner la Commune.

La Commune étant adhérente du CAUE de la Savoie, une convention d'accompagnement peut être conclue : la contribution financière s'élèvera à 2 625 € dont le versement s'effectuera en 3 fois :

- 25 % à la signature de la convention : 656.25 €
- 50 % à mi—temps de l'action : 1312.50 €
- 25 % à la clôture de l'action : 656.25 €

Cette convention a été transmise en amont aux conseillers municipaux.

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité

VI INFORMATIONS

- La course du tour du Lac d'Aiguebelette reprendra cette année. Elle se déroulera le dimanche 5 juin 2022. Une fermeture de la route départementale aura lieu durant 15 minutes de la base d'Aviron à la maison du Lac.
- Les invitations pour la commémoration du 8 mai seront envoyées.
- Madame Bessonnat signale l'absence de panneau 70 km/h en sortie d'autoroute jusqu'au rond-point de Saint Bonnet. Madame le Maire lui indique qu'il s'agit d'une route départementale située sur le territoire de la commune de Nances. En l'absence de panneau, 80 km/h est applicable sur départementale. Madame Bessonnat ne trouve pas cela cohérent car le tour du lac est à 70km/h. Madame le Maire fait remarquer qu'à partir du 1er juin jusqu'au 30 septembre, la portion des plages de Novalaise sera limitée à 50 km/h.
- Pour rappel, le prochain conseil se tiendra le 10 mai 2022.

Séance levée à : 22h00

Secrétaire de séance

Lysiane PERRIER

Le Maire

Claudine TAVEL